



## **Assemblée générale de l'AFJE**

**Invité : M. Vincent LAMANDA,**

**Premier président de la Cour de cassation**

**17 décembre 2012**

**Dossier de Presse**



## Assemblée générale AFJE

17 décembre 2012

Dossier de presse

### Sommaire

L'AFJE au jour de son AG .....	4
L'AFJE, faits & chiffres.....	5
L'AFJE au cœur des débats sur la profession de juriste d'entreprise.....	6
L'AFJE, des valeurs réaffirmées et une charte pour avancer .....	8
L'AFJE et l'ECLA : un mandat français pour agir .....	9
L'Assemblée générale.....	10
Assemblée générale : Rapport moral et actions .....	11
Rapport Moral .....	11
Le Comité des jeunes juristes .....	12
Formation & Emploi .....	13
Les Partenariats.....	14
Assemblée générale : les administrateurs .....	16
Liste des administrateurs de l'AFJE .....	17
Qui sont les nouveaux administrateurs ?.....	18
Assemblée Générale : La table ronde .....	19
Choisir son droit– Les conséquences économiques du choix du droit applicable dans les contrats internationaux.....	19
Assemblée générale : Discours.....	20
Le Président de l'AFJE.....	20
L'invité : Vincent LAMANDA.....	21



L'AFJE.....	22
L'AFJE : des missions, des enjeux, des actions .....	23
Les missions de l'AFJE.....	23
Les enjeux de l'AFJE.....	24
La Cartographie des Directions Juridiques .....	26
Juriste d'Entreprise Magazine .....	28



## **L'AFJE au jour de son AG**

L'AFJE est la **première organisation professionnelle** des juristes d'entreprise en France et en Europe par le nombre de ses adhérents.

Elle représente les directions juridiques et l'ensemble de leurs membres.



## L'AFJE, faits & chiffres

### L'AFJE, c'est une **organisation représentative**

- » **Une organisation professionnelle d'envergure nationale avec 43 ans d'expérience**
- » **Représentant la deuxième profession du droit** : 54 000 avocats, **16 000 juristes**, 9 000 notaires
- » **Rassemblant aujourd'hui près de 4 000 juristes**, présents dans plus de **1 300 entreprises**
- » Et **600 directeurs juridiques**, dont **90 directeurs juridiques groupe** et **30 secrétaires généraux**
- » Avec un **Conseil d'Administration de 25 membres** se réunissant une fois par mois, l'AFJE est au carrefour de la réflexion et de l'action des professionnels du droit et de l'entreprise

### L'AFJE, c'est un **réseau actif**, pour les juristes et ses nombreux partenaires

- » **14 délégations régionales** et **5 antennes départementales** assurant un relai efficace au plus près des juristes et des entreprises
- » **19 commissions thématiques** animées par des juristes d'entreprise, pour des juristes d'entreprise
- » **Un Comité des jeunes juristes** pour impulser une culture réseau chez eux
- » **Un Comité de déontologie et pratique professionnelle** créé en 2012
- » **Un programme d'information avec environ 12 ateliers par an** sur l'actualité juridique et le risk-management avec des partenaires experts du droit et des affaires
- » **La 1<sup>ème</sup> composante de l'ECLA**, le mouvement professionnel européen de juristes d'entreprise réunissant plus de 20 pays
- » **Et plus de 30 partenariats** avec des acteurs des métiers du monde juridique et de l'entreprise, des institutionnels, des écoles et universités

### L'AFJE, ce sont des **services**

- » **CAMPUS AFJE**, une journée de formation continue, d'échanges et de partages d'expérience
- » **Carrières AFJE**, dédié à la gestion de carrière des adhérents
- » **Juriste d'Entreprise Magazine**, une revue dédiée au métier et aux enjeux de la profession
- » **Un site internet**, une veille juridique fournie par Lexbase et un espace video avec TVDMA.org
- » **L'annuaire AFJE**, la première base actualisée de juristes d'entreprise
- » **Un prix annuel** attribué à un étudiant de la promotion en cours du Diplôme de Juriste Conseil en Entreprise



## L'AFJE au cœur des débats sur la profession de juriste d'entreprise

À la suite de la remise du rapport Prada et d'une réunion à la Chancellerie réunissant tous les acteurs en 2011, le ministre de la Justice avait annoncé la rédaction d'un avant-projet de loi sur la création du statut d'avocat en entreprise et le privilège de confidentialité, qui devait être soumis à consultation. Lors de notre dernière assemblée générale, le directeur des affaires civiles et du Sceau avait réitéré cette annonce. Depuis, le gouvernement a changé et aucun texte n'a finalement vu le jour.

Néanmoins les débats demeurent et les **objectifs** de l'AFJE restent **d'œuvrer pour les directions juridiques et leurs membres**, dans le but de **promouvoir leur métier dans l'entreprise**, de leur offrir **un large panel de formations et d'information**, de **soutenir leur place parmi les professionnels du droit** et d'**obtenir la confidentialité de leurs avis**.

### - la confidentialité des avis : la priorité

La ligne de l'AFJE reste claire. La priorité demeure d'obtenir la confidentialité des avis pour les juristes d'entreprise. Il s'agit d'un enjeu en termes de compétitivité pour les entreprises françaises.

La confidentialité des avis est un élément fondamental de l'employabilité des juristes français, tant en France (pour ne pas avoir à des places de responsabilité et/ou de direction des juristes étrangers bénéficiant de la confidentialité plutôt que des juristes français qui ne l'ont pas ; pour éviter que les sièges des entreprises soient installés, avec les équipes de juristes, là où la confidentialité existe, au détriment de la France) qu'à l'étranger (quand un juriste d'entreprise français va à l'étranger, ce handicap l'empêche d'exercer).

### - la discussion sur l'avocat en entreprise (AEE) : pourquoi pas, mais...

L'AFJE reste ouverte à cette solution si c'est la voie pour obtenir la confidentialité des avis pour les juristes d'entreprise. Dans cette configuration, le dialogue avec les avocats se poursuit sereinement. Le partenariat stratégique avec l'ACE permet aux deux professions de travailler ensemble, tant sur cette question que sur tous les sujets où elles ont des intérêts communs.

### - le commissariat au droit : une nouvelle contrainte pour les entreprises

La proposition de Madame le Bâtonnier de Paris, faite cet été, a fortement étonné les juristes et les entreprises. Les entreprises ont en effet tout à fait intégré la notion de risque juridique. C'est bien pour cela qu'elles travaillent avec des juristes en interne et quand il le faut avec des avocats. Le respect du droit est un enjeu de compétitivité ; c'est donc bien une préoccupation constante des entreprises et de leurs juristes. La Cartographie des Directions Juridiques en atteste. L'AFJE l'a rappelé à Madame le Bâtonnier lors d'une rencontre. La discussion a été fructueuse et les deux instances ont choisi de mener une réflexion commune sur le droit et l'entreprise.

L'action de l'AFJE consiste aussi à multiplier les échanges entre juristes d'entreprise et autres professionnels du droit pour améliorer leur connaissance mutuelle.

### - la création d'un Comité de déontologie et pratique professionnelle

L'AFJE a créé en 2012 ce comité afin de formaliser la réflexion existante en son sein sur la place de l'éthique dans la pratique du métier de juriste d'entreprise. Ce document a pour vocation de réunir les éléments d'éthique et de bonnes pratiques auxquels les juristes d'entreprise se réfèrent afin de doter la profession d'un guide de déontologie.



- **la rencontre avec les trois tandems candidats au bâtonnat**

Déjà lors des dernières élections, les principaux candidats au bâtonnat étaient venus se présenter. Cette année, le bureau de l'AFJE les a rencontrés et les échanges ont porté sur le programme des candidats, leur perception de l'AEE, leur vision des relations avec les juristes... :

- Jean Bernard Thomas et Caroline Toby
- Pierre-Olivier Sur et Laurent Martinet
- Frédéric Sicard et Sabine du Granrut

Au-delà de ces différents débats et des actions en résultant, le rôle de l'AFJE reste bien évidemment **d'accompagner le juriste d'entreprise dans l'exercice de son métier et de le promouvoir auprès d'autres acteurs**, tant du droit que de l'entreprise. Ces débats viennent s'ajouter au travail constant de l'organisation et de ses 4 000 membres pour améliorer l'employabilité des juristes d'entreprises : formation continue, information via les ateliers, programme carrières... L'AFJE participe également à la réflexion juridique notamment dans le cadre de ses partenariats, par exemple avec les universités et les écoles sur le métier de juriste et la place du droit dans l'entreprise.



## L'AFJE, des valeurs réaffirmées et une charte pour avancer

Le fonctionnement de l'AFJE poursuit son évolution. Après une réflexion sur la gouvernance de l'association, l'AFJE a travaillé sur un nouveau document détaillant les valeurs fondatrices de l'association qui inspirent et guident depuis sa création son engagement auprès des juristes d'entreprise. Il sera inscrit en préambule des statuts de l'organisation professionnelle. En outre, une Charte de comportement et d'éthique a été formalisée : c'est un code de conduite auquel les responsables de l'AFJE doivent se référer.

- Les **valeurs** fondamentales de l'AFJE

Le travail sur les valeurs de l'organisation professionnelle a permis avant tout autre chose de réaffirmer sa vocation première : rassembler en son sein les juristes qui ont fait le choix d'exercer en entreprise où leur rôle stratégique permet d'améliorer la compétitivité, la sécurité juridique et les performances de celle-ci. Le document rappelle également l'intérêt constant que porte l'AFJE à ses membres et au développement de leur professionnalisation. L'association se veut par conséquent une source permanente d'enrichissement professionnel, individuel et collectif.

**Indépendance, dignité, esprit d'ouverture et de dialogue, confraternité** sont quelques-unes des valeurs fortes que l'organisation souhaite promouvoir en son sein et dans les rapports qu'elle entretient avec les professionnels du droit, les autres organisations et ses partenaires.

- La **Charte** de comportement et d'éthique des responsables de l'AFJE

Dans un souci de bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence, les membres du Conseil d'administration ont travaillé sur un projet de **Charte de comportement et d'éthique des responsables de l'AFJE**. Celle-ci a vocation à améliorer l'administration de l'association et à accompagner son essor. La Charte définit les droits et les devoirs des responsables de l'AFJE dans l'exercice de leur mandat, afin d'améliorer encore davantage l'administration et l'animation de l'association.

Administrateurs, responsables de commission, de groupes de travail et de comité, délégués régionaux et départementaux, titulaires de mandats confiés par le conseil... inscrivent leur action dans les valeurs suivantes :

- L'**éthique** comme guide
- Le **bénévolat dans l'intérêt de l'association**
- Une action **hors de tout conflit d'intérêt**
- L'**adhésion** sans faille à l'objet, à l'esprit, aux valeurs et aux stratégies de l'AFJE
- L'acceptation d'un niveau élevé d'**engagement** et d'implication personnels
- Un comportement constant de **porte-parole** de l'AFJE





## **L'AFJE et l'ECLA : un mandat français pour agir**

L'AFJE a contribué activement à la création, en 1982, de l'[Association Européenne des Juristes d'Entreprise \(European Company Lawyers Association - ECLA\)](#), confédération d'organisations de juristes d'entreprise, regroupant aujourd'hui 20 pays (Allemagne, Angleterre-Galles, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Irlande, Italie, Macédoine, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, Tchéquie) soit plus de 45 000 juristes en Europe. La profession de juriste d'entreprise n'est pas organisée de la même façon d'un pays européen à un autre : association ici, barreau ailleurs, la structuration de la profession est diverse.

L'AFJE juge indispensable le développement des échanges au plan européen, facilités grâce à ce réseau d'organisations de juristes d'entreprise. Ils permettent de créer des synergies, au plus grand bénéfice de l'évolution du métier de juriste d'entreprise en Europe.

En début d'année, l'AFJE s'est mobilisée afin d'intégrer le bureau de l'ECLA. Philippe COEN, vice-président de l'AFJE, est ainsi devenu en mars 2012 vice-président de l'association européenne. Puis l'AFJE s'est ensuite investie dans sa campagne pour qu'il en devienne président.

C'est chose faite puisqu'il a été élu président de l'ECLA lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à Berlin le 16 novembre 2012. Il est le premier Français à occuper ce poste.

Philippe COEN concentrera ses actions autour de 3 idées forces visant à valoriser le métier de juriste d'entreprise et à défendre ses intérêts :

1. Développer l'influence des juristes d'entreprises via l'ECLA en Europe dans sa participation à la compétitivité des entreprises et la sécurité juridique de ses projets
2. Développer les services de l'ECLA à destination de ses membres et promouvoir auprès d'eux la nécessité de coopérer au plan européen et même international
3. Développer un plan de communication pour l'ECLA avec un accent particulier sur l'utilisation des réseaux sociaux.

Le prochain *board* de l'ECLA se déroulera en avril 2013 à Lisbonne au Portugal.



## **L'Assemblée générale**

**17 décembre 2012**

Salon Hoche



## **Assemblée générale : Rapport moral et actions**

### **Rapport Moral**

L'Assemblée générale s'est ouverte sur le rapport moral, présenté par **Anne-Laure Paulet**, Secrétaire générale.

Elle a mis l'accent sur la force du **réseau interne** que l'AFJE constitue progressivement, et la mission de l'organisation professionnelle de détecter les potentiels et de promouvoir les talents parmi ses membres. En animant ce réseau, l'AFJE s'est positionné comme **l'acteur incontournable de la formation et de l'information délivrée aux juristes d'entreprise**.

La Secrétaire générale a poursuivi en mettant en exergue le renforcement du **réseau externe** de l'AFJE, auprès de ses nombreux partenaires et des instances nationales et européennes, faisant accroître la visibilité de la profession et de son rôle stratégique.

#### **Positionnement de l'AFJE**

Des valeurs, une Charte éthique  
*Voir page 8*

#### **Le Comité des jeunes**

L'avenir de l'AFJE  
*Voir page 12*

#### **Formation & emploi**

Campus AFJE, Carrières AFJE  
*Voir page 13*

#### **Le point sur les partenariats**

Les nouveaux partenaires  
*Voir page 14*



## Le Comité des jeunes juristes

### L'AFJE relance son action en faveur des jeunes juristes.

En raison du nombre significatif de jeunes juristes au sein de la profession et de l'association, (240 adhérents), un Comité des jeunes juristes s'est constitué en 2012 afin de donner la parole aux directeurs juridiques de demain.

Le comité est ouvert aux juristes d'entreprise ayant moins de cinq ans d'expérience professionnelle. Ses objectifs sont :

- Constituer un réseau entre jeunes juristes
- Favoriser les échanges avec leurs aînés pour mieux appréhender leur métier et leur avenir
- Prendre une part active dans les réflexions liées à la profession et son évolution
- Promouvoir le métier auprès des étudiants que ce soit dans les universités, les grandes écoles, les centres d'orientation et d'information ou sur les forums de l'emploi, partout en France
- Prendre part à l'organisation d'évènements, colloques et formations
- Cette action de représentation s'effectuera aussi au plan régional.

Le comité se veut être le lieu privilégié d'échange et de partage pour les jeunes juristes. Ses responsables veulent qu'un climat de convivialité préside leurs rendez-vous et travaux.

Chaque représentant du comité devra remplir des missions spécifiques afin d'assurer l'efficacité de ses actions tant au plan national que régional, au service des jeunes juristes d'entreprise et de ceux qui veulent le devenir.

### Les représentants du CJJ :

Charlotte BALMER, Juriste en droit social chez Rödl & Partner

Marine BROGLI, Juriste IT chez L'Oréal SA

Sophie CAZAILLET, Rédactrice en chef chez Lexbase

Lucile COURLET, Juriste chez EPEX Spot

Céline DE OLIVA, Juriste chez Cortal Consors & B Capital

Julien DE SOUSA, Juriste international chez REpower SA

Fanta DIARASSOUBA Juriste contrats

Diane PANON, Juriste chez Juridica

Magdelis SANTOS, Juriste chez Jean Nouvel

Sébastien TURIN, Juriste chez PPG Industries



## Formation & Emploi

### CAMPUS AFJE

Le rendez-vous de la formation continue organisé par l'AFJE, Campus AFJE est un pas de plus dans l'engagement de l'association pour l'employabilité des juristes.

L'AFJE, dont l'une des missions clé est la **formation** et la **professionnalisation** des juristes, a décidé d'amplifier ses actions en la matière. Elle a donc créé en 2011 Campus AFJE, une journée de formation continue. Suite au succès de cette édition, l'AFJE a décidé d'en faire un rendez-vous annuel et de pérenniser son organisation avec le partenaire Lexis-Nexis.

Il s'agit d'une journée de formation mais aussi d'échange et de partage des expériences, face à l'environnement sans cesse mouvant de la législation et de la réglementation. Elle s'adresse à tous les juristes d'entreprise, qu'ils soient adhérents ou non de l'AFJE.

L'édition 2012 a remporté un vif succès, tant en terme de fréquentation (+36% d'inscrits par rapport à 2011) que de satisfaction sur le programme et le déroulé de la journée. Quinze ateliers, animés par des professionnels de renom étaient proposés le 26 octobre dernier. Ils ont porté aussi bien sur des sujets juridiques, que sur des sujets financiers, de gestion du risque, des nouvelles technologies et des compétences professionnelles. Une thématique sur la déontologie et l'éthique des affaires a été intégrée devant l'importance accrue de cette composante dans le métier de juriste.

La deuxième édition Campus AFJE a réuni plus de 220 juristes.

**Rendez-vous le vendredi 11 octobre 2013 pour la troisième édition !**

### Carrières AFJE

L'AFJE cherche toujours à renforcer ses services. Elle lance désormais un programme d'accompagnement stratégique des juristes d'entreprise dans le développement de leur carrière.

Soucieuse d'apporter des solutions pratiques tant aux juristes en poste cherchant des outils pour évoluer professionnellement qu'à ceux voulant se repositionner, l'AFJE propose un accompagnement dans les différentes étapes de leur parcours professionnel : recherche d'emploi, période d'essai, positionnement sur le marché du travail, négociation de la rémunération, évolution de carrière, réseautage, devenir manager, mobilité, etc. Toutes les questions que soulève la vie professionnelle seront abordées par des spécialistes de la gestion de carrière dans le cadre d'ateliers spécifiques. Organisés par thèmes, ces ateliers se déroulent en petits groupes afin de permettre des échanges constructifs et d'assurer leur efficacité.

Avec Carrières AFJE, les juristes d'entreprise disposent désormais d'un programme au service de leur réussite professionnelle et de leur évolution de carrière.

**Lancement janvier 2013.**



## Les Partenariats

L'AFJE conclut de nombreux partenariats afin d'organiser échanges, études, réflexions, formations sur des thèmes intéressant les juristes d'entreprises. C'est un axe stratégique fort de l'action de l'AFJE car les partenariats permettent d'accroître significativement la visibilité de l'organisation professionnelle. Ils sont un réel atout pour la deuxième profession juridique de France.

Dans le cadre de ses relations privilégiées avec ses partenaires, l'AFJE favorise la connaissance du métier de juriste d'entreprise, propose des services toujours plus riches à ses adhérents, bénéficie de l'aide de professionnels du droit pour enrichir la réflexion scientifique. L'AFJE fait connaître les juristes auprès d'organisations et de publics qui ne les connaissent pas encore ou pas suffisamment.

### Les Partenariats de l'AFJE en 2012

- » Partenariat avec l'**ACE**, le syndicat des Avocats Conseils d'Entreprises. Ce partenariat est destiné à faire coopérer les deux professions sur les sujets les concernant, notamment en conduisant des actions de sensibilisation auprès des pouvoirs publics français et européens pour promouvoir leurs intérêts communs. Il s'agit également de favoriser les échanges entre leurs membres pour **mieux se connaître**.
- » Partenariat avec le **Collège des Directeurs du Développement Durable**. Ce partenariat est destiné à mieux faire connaître de développement durable aux juristes d'entreprise, le but du C3D étant de promouvoir « **l'entreprise durable** ».
- » Partenariat avec le **Queen Mary College, University of London** dans le cadre du lancement d'un **LLM à Paris**, dès janvier 2013.
- » Partenariat avec le site **carrières-juridiques.com** afin de faire connaître la 2<sup>ème</sup> profession juridique auprès des étudiants via son magazine *Le Petit Juriste* et de relayer les actions et les annonces du service « **Carrières AFJE** ».
- » Partenariat avec le site le **Monde du Droit**, notamment pour la mise en place du **Palmarès des cabinets d'avocats d'affaires**. Le Monde du Droit donne la parole aux juristes d'entreprise !

### Les Partenariats en place :

#### Institutions :

\*La **Fondation pour le droit continental**

**Clé 2012** : Préparation et participation à la 4<sup>ème</sup> convention des Juristes de la Méditerranée, lieu : Alger, thème : la sécurité juridique

\*La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris – **CCIP**

\***ICC France** - Chambre de Commerce Internationale

\*L'Institut Français des Administrateurs - **IFA**

\*Le **Tribunal de Commerce de Paris**

\*Le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris – **CMAJ**

\*L'**Institut Européen des Fusions Acquisitions**

#### Associations :

\*L'Association Canadienne des Conseillers Juridiques d'Entreprises - **ACCJE**

**Clé 2013** : Ses travaux sur le statut d'avocat en entreprise et sur le *legal privilege*, une source d'inspiration

\*Le Syndicat des Avocats Conseils en Entreprise - **ACE**



\*Le Collège des Directeurs du Développement Durable – **C3D**

**Clé 2012** : La participation interactive à la pièce de théâtre sur le développement durable « Partie prenante »

\*L'Association Française des Docteurs en Droit - **AFDD**

\*L'Association Française des Spécialistes en Propriété Industrielle de l'Industrie - **ASPI**

\*L'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel – **AFCDP**

**Clé 2012-13** : 7ème Université des Correspondants Informatique et Libertés

#### Écoles, universités et centres de formation :

\*Le Centre Européen de Droit et d'Économie de l'ESSEC - **CEDE ESSEC**

**Clé 2012** : Contributions de l'AFJE (Philippe Rouet et Véronique Chapuis-Thuault) à l'ouvrage « Stratégies juridiques des acteurs économiques »

\*L'EDHEC – **pôle Legal Edhec**

**Clé annuelle** : Chronique régulière dans le JEM : « Culture juridique »

**Clé 2012** : Conférence sur la performance et la culture juridique d'entreprise organisée à Lille.

Contributions de Rémy Sainte Fare Garnot dans l'ouvrage « La contribution des juristes et du droit à la performance de l'entreprise – Management juridique et culture de l'entreprise ».

\*Le **Queen Mary College, University of London**

\*L'**École de Droit et de Management de Paris** - Université Paris II

\*L'**Institut d'Études Politiques de Paris** - Sciences Po Paris

**Clé 2012** : participations croisées au Campus AFJE et à différents séminaires de l'École de droit de Sciences Po

\*La Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise - **FNDE** (créateur du DJCE -

Diplôme Juriste Conseil en Entreprise) et l'ensemble des DJCE

**Clé annuelle** : Remise des diplômes, parrainage d'une promotion (cette année, Maurice Bensadoun, DJ de Veolia, pour la promo du DJCE de Cergy) et le Prix AFJE (Magalie Verdier en 2012)

\*L'Institut de Droit et d'Économie des Affaires - **IDEA Lyon**

\*L'Institut de Droit des Affaires - **IDA, Aix en Provence**

**Clé 2012** : Colloque AFJE-IDA sur « Le risque juridique dans l'entreprise : diagnostics et remèdes »

\*La **Faculté Libre de Droit de Lille**

\***Université Paris IX – Dauphine**, Master Droit approfondi de l'entreprise

\***ULCO**, Université du Littoral Côte d'Opale : partenariat entre le département juridique et l'AFJE Région Nord

#### Entreprises :

\***LEXqi** Conseil

**Clé annuelle** : la Cartographie des Directions Juridiques (*voir page 25*)

\***Le Monde du Droit**

**Clé 2012-13** : le Palmarès des cabinets d'avocats d'affaires

\***Legal Suite**

\*Société **Marsh**

**Clé annuelle** : les ateliers risk management

\*Les Éditions **LAMY**

\*Les Éditions **LEXIS NEXIS**

\*Les Éditions Juridiques **LEXBASE**

#### Et aussi :

\***Business and Legal Forum**

**Clé annuelle** : le Forum annuel des affaires et du droit

\***TVDMA** - Web Tv | Droit et Management des affaires



## **Assemblée générale : les administrateurs**

Après l'approbation des comptes et le quitus de la gestion, les membres ont renouvelé les mandats d'administrateur de Luc ATHLAN, Maurice BENSADOUN, Jean-Philippe GILLE et François LHOSPITALIER.

Ils ont aussi ratifié la cooptation de nouveaux administrateurs, Annick DE CHAUNAC DE LANZAC, Stéphanie COUTURE, François PINON, Elodie POUET et Véronique CHAPUIS-THUAULT.

### **Un renouvellement au profit des femmes !**

Conformément aux statuts de l'association, certains administrateurs sortants seront proposés par le Conseil d'administration comme « administrateur d'honneur ». Didier LAMETHE, Rémy SAINTE FARE GARNOT et Catherine SPONCHIADO siégeront alors au Conseil d'administration avec voix consultative.

*Biographie des nouveaux administrateurs page 18*  
*Biographie du président page 20*





## Liste des administrateurs de l'AFJE

Président : Hervé DELANNOY

Vice-Présidents : Luc ATHLAN  
Philippe COEN  
Jean- Philippe GILLE

Trésorier : Marie-Clotilde VIAL  
Secrétaire Générale : Anne-Laure PAULET  
Président d'honneur : Jean-Charles SAVOURÉ

Administrateurs :

- Luc ATHLAN
- Maurice BENSADOUN
- Erwan CARPENTIER-TOMASI
- Véronique CHAPUIS - THUAULT
- Annick de CHAUNAC de LANZAC
- Philippe COEN
- Stéphanie COUTURE
- Isabelle CRETENET
- Hervé DELANNOY
- Benoît DUTOUR
- Stéphanie FOUGOU
- Jean-Philippe GILLE
- Anne-Marie GUILLERMÉ
- François LHOSPITALIER
- François PINON
- Élodie POUET
- Jean-Charles SAVOURÉ
- Jean-David SICHEL
- Caroline SITBON
- Doris Lynn SPEER
- Jean-Yves TROCHON
- Marie-Clotilde VIAL
- David ZEITOUN



## Qui sont les nouveaux administrateurs ?

### Elodie POUET

Titulaire d'un DESS de droit européen & international des affaires et d'une maîtrise de droit espagnol, elle s'est spécialisée en corporate ainsi qu'en ingénierie d'infrastructures complexes.

Après un passage en cabinet d'avocats, elle débute sa carrière de juriste au sein de l'entreprise Messer en Chine, puis rejoint en 2000 la société Brime Technologie au pôle Systèmes d'informations. Elle rejoint Assystem en 2004.

Elodie Pouet est juriste en charge du pôle « Plant Engineering & Opérations » chez Assystem.

### Véronique CHAPUIS-THUAULT

Titulaire d'un DEA de droit des affaires, elle est spécialisée en propriété intellectuelle et a développé une expertise en corporate ainsi qu'en contentieux.

Elle a d'abord été juriste au sein du Groupe Grace puis du Groupe Safran avant d'y exercer la fonction de responsable juridique.

En 2007, Véronique Chapuis-Thuault devient directeur juridique et propriété intellectuelle chez Armines.

Elle est par ailleurs Secrétaire de Corporate Counsel International Arbitration Group depuis 2006.

### Annick DE CHAUNAC DE LANZAC

Titulaire d'un DEA de droit des affaires, elle s'est spécialisée en fusions-acquisitions, en droit de la concurrence et sur les questions liées au droit de la consommation et à la propriété intellectuelle.

Après avoir intégré le groupe Bel puis le groupe Henkel au poste de juriste d'entreprise, elle prend la direction juridique des parfums Rochas.

Annick de Chaunac de Lanzac est directeur juridique de Hermès International depuis 1996.

Par ailleurs, elle préside la commission juridique de la fédération de la couture.

### Stéphanie COUTURE

Membre du Barreau du Québec et titulaire d'un LLB de droit civil (Université de Montréal), elle est également diplômée en communication et sciences politiques. Elle est spécialisée en droit des contrats mais dispose aussi de solides connaissances en droit des affaires et en propriété intellectuelle.

Elle a tout d'abord exercé la profession d'avocat au Canada, avant d'occuper le poste de directeur juridique et directeur de la communication de la société Unibroue Inc. En 2000, elle rejoint Tarkett Inc (Canada).

Depuis 2006, Stéphanie Couture est directeur juridique chez Tarkett SA en France.

### François PINON

Titulaire d'un double DESS de droit fiscal et carrières judiciaires, il s'est spécialisé en droit boursier et financier.

Il a d'abord été juriste et responsable juridique chez Euro Disney SCA, Senior Counsel chez Soldiere avant d'occuper le poste de directeur juridique chez Electronic Data System France puis chez Euro Disney CSA.

François Pinon est actuellement directeur juridique Groupe et secrétaire général adjoint du Groupe Accor.



## Assemblée Générale : La table ronde

### Choisir son droit – Les conséquences économiques du choix du droit applicable dans les contrats internationaux

Table ronde animée par **Maurice Bensadoun**, directeur juridique de Veolia Eau, Technologies & Réseaux, administrateur de l'AFJE, avec :

- **Pascal Durand-Barthez**, avocat, Of Counsel au sein du département Corporate chez Linklaters, il a été précédemment DJ d'Alcatel-Lucent
- **Benoit Le Bars**, Avocat associé fondateur du cabinet Lazareff Le Bars, il se dédie à l'arbitrage international
- **Caroline Sitbon**, directeur Juridique chez GlaxoSmithKline
- **Stéphanie Fougou**, Secrétaire Générale de Club Méditerranée SA

Le choix du droit dans les contrats internationaux a de réelles conséquences économiques.

L'ouvrage *Choisir son droit*, paru aux éditions l'Harmattan, écrit sous la direction de Pascal Durand-Barthez et de François Lenglard, est basé sur le résultat d'un travail de recherche initié par la Fondation pour le Droit Continental et réalisé dans le cadre de travaux de groupe du Mastère Droit et Management International d'HEC Paris. L'AFJE a contribué à la réalisation de cette étude. Elle a participé avec nombre de ses membres à la réponse aux questionnaires et aux échanges, et elle s'est plus particulièrement impliquée dans les groupes de réflexion sur le choix du droit applicable dans les contrats internationaux de vente et d'entreprise (c'est-à-dire ceux relatifs à la réalisation de grands projets) et ceux concernant les fusions acquisitions (c'est-à-dire les opérations de structure).

Cet ouvrage met en avant **l'importance significative du droit dans l'économie** et recherche par conséquent à révéler les éléments déterminants du choix du droit dans la conclusion de contrats internationaux. Tout d'abord, il convient d'évaluer le poids de l'industrie juridique française afin de montrer son impact sur les choix. Si les institutions publiques estiment ce poids à 1% du PIB, l'enquête permet d'aller jusqu'à 24Milliards€ dont environ **13Milliards€ au bas mot uniquement pour l'activité de droit des affaires. Les juristes d'entreprise représenteraient à eux seuls le tiers de cette somme.** Mesurer l'impact économique du choix du droit ne saurait donc être anodin...

Quelle **perception** ont les acteurs français du droit des affaires de l'emprise de tel ou tel droit et de leur coût et de leur efficacité ? Apparemment, la clause de droit applicable ne reçoit pas forcément l'attention qu'elle mérite ! **La common law progresse**, même si les entreprises françaises restent très attachées à un droit qu'elles connaissent mieux. Les conséquences juridiques du choix s'atténuent, l'évolution de la rédaction contractuelle et le recours à l'arbitrage en sont des preuves. Il s'agit surtout d'éviter les droits ne disposant pas d'un arsenal d'interprétation suffisant, ce qui « insécurise » le contrat. Les contrats type des organisations professionnelles ne semblent pas jouer un réel rôle. **La common law augmente les coûts d'établissement du contrat et aussi le coût des contentieux.** Les contrats financiers (financement de projets et d'actifs, prêts syndiqués et produits dérivés) sont eux totalement dominés par la common law. Quant à l'arbitrage, il semble de plus en plus mêler des aspects venant des deux droits.

Ces résultats seront la base d'une table ronde riche d'enseignements et de perspectives !



## Assemblée générale : Discours

### Le Président de l'AFJE



#### **Hervé DELANNOY**

Hervé DELANNOY, directeur juridique de Rallye, est Président de l'AFJE depuis le 22 novembre 2011.

Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et du diplôme de l'Institut des hautes études internationales de Paris II, Hervé DELANNOY est également titulaire d'un DEA de droit privé de Lille II, du MBA ESCP, et d'un LLM de l'Université de Londres.

Après trois années passées dans des cabinets de conseil, il intègre en 1991 la Redoute Catalogue en qualité de juriste et devient en 1997 responsable juridique de la holding Redcats (groupe PPR). En 2000, il prend la direction juridique et fiscale du groupe Pimkie Orsay (famille Mulliez) à Lille et Bruxelles. Il est ensuite directeur adjoint des affaires juridiques du Groupe Euris en 2004 puis directeur juridique de Rallye (holding de Casino et Go Sport) depuis 2007.

Hervé DELANNOY est membre de l'AFJE depuis de nombreuses années, administrateur depuis 2005 et vice-président depuis 2009. Dans ce cadre, il travaille sur des sujets qui touchent au cœur même des activités et du métier de juriste, notamment le positionnement des juristes au sein de l'entreprise, la revendication de la confidentialité des avis, la formation pluridisciplinaire des juristes.

Hervé DELANNOY est membre du Conseil de gouvernance de l'école de droit et de management de l'Université de Paris Panthéon-Assas et du comité scientifique de TV-DMA. Il siège au Conseil d'administration de la Fondation pour le droit continental.

#### **Discours du Président de l'AFJE, Hervé Delannoy**

*Copie remise au cours de l'AG*



## L'invité : Vincent LAMANDA



**Vincent LAMANDA**  
**Premier président de la Cour de cassation**

Licencié en droit de l'Université de Paris, certifié d'études judiciaires et ancien élève de l'École nationale de la magistrature, Vincent LAMANDA a exercé de nombreuses fonctions au sein de l'ordre judiciaire. Il a notamment été substitué du procureur de la République, conseiller technique et chef de cabinet auprès de plusieurs gardes des Sceaux, conseiller référendaire à la Cour de cassation, vice-président au TGI de Paris, président du TGI de Bordeaux, Premier président de la Cour d'appel de Rouen et de Versailles. Il occupe depuis le 30 mai 2007 la fonction de Premier président de la Cour de cassation.

Vincent LAMANDA a également enseigné à l'Institut de criminologie de Paris et à l'Université Paris II. Soucieux de voir la justice apporter une réponse adaptée à la criminalité, il a participé à l'élaboration d'études et contribué à la rédaction d'ouvrages collectifs sur ce thème. Vincent LAMANDA fut membre du comité de rédaction de la Revue de sciences criminelles de 1978 à 1988.



L'AFJE a souhaité inviter Vincent LAMANDA afin de rapprocher les juristes et la Cour suprême. C'est important pour les juristes d'entreprise de mieux connaître et de mieux comprendre les magistrats de la Cour de cassation.

### **Discours de l'invité**

*Copie remise au cours de l'AG*

### **Cocktail**



## L'AFJE

**Association Française des Juristes d'Entreprise**

**Une organisation, des missions, des actions**



## L'AFJE : des missions, des enjeux, des actions

L'AFJE fait de la promotion de la profession de juriste d'entreprise sa mission phare depuis plus de 40 ans.

Les juristes d'entreprise, la deuxième profession du droit en France après celle des avocats, ne cessent de développer leur fonction stratégique, au carrefour du droit et de l'économie, au bénéfice de la compétitivité de leur entreprise.

L'AFJE a été fondée en 1969 pour doter la profession d'une structure permettant à ses membres de mieux se connaître et surtout de mieux se faire connaître et reconnaître.

C'est grâce à l'action de l'AFJE que **la profession de juriste d'entreprise** est entrée dans la loi et s'est fait reconnaître officiellement (loi n°71.1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques).

Aujourd'hui, l'AFJE continue de marquer l'histoire par ses prises de position, notamment sur la confidentialité des avis et la compétitivité des entreprises. En effet, un des enjeux de la profession dans les années à venir est l'obtention de la confidentialité juridique des avis émis à destination du responsable d'entreprise.

## Les missions de l'AFJE

- » **Rassembler** les juristes d'entreprise, être un point de rencontre et d'échange afin que se développe entre eux une véritable confraternité professionnelle
- » **Promouvoir** le statut du juriste, créateur de solutions pour l'entreprise, dans l'univers des professions juridiques et judiciaires
- » **Faire mieux comprendre** aux acteurs de l'entreprise et tout particulièrement à ses dirigeants, l'importance de la fonction juridique
- » **Favoriser** le rayonnement des juristes d'entreprise français dans le concert international et notamment européen
- » **Constituer**, par le biais de commissions, de colloques et de réunions thématiques, un lieu de formation et d'échange sur les grands sujets d'actualité dans les domaines du droit de l'entreprise
- » **Participer** avec les universitaires aux travaux de réflexion destinés à adapter la formation des juristes d'affaires et plus spécialement celle des juristes d'entreprise



## Les enjeux de l'AFJE

### Mieux se connaître :

Depuis son origine, l'AFJE offre à ses adhérents un cadre privilégié de rencontre et d'échange. L'AFJE a à cœur de maintenir la performance des juristes d'entreprise et leur offre la possibilité de constamment développer leurs compétences et partager leurs expériences.

À ce titre, l'AFJE organise des colloques, des débats et des ateliers d'information en partenariat avec les meilleurs spécialistes du monde juridique et judiciaire. L'AFJE propose aussi à ses adhérents 19 commissions thématiques autour de diverses spécialités ou problématiques transverses (soit plus de 80 réunions annuelles).

### Événements 2012

- Campus AFJE (*supra page 13*)
- La deuxième édition de la journée du management juridique a mis l'accent sur la nécessité pour le juriste d'entreprise d'acquérir de nouvelles compétences par le biais de la formation continue. « Direction juridique, juriste d'entreprise : trouver le bon mode de communication dans l'entreprise », table ronde animée par Anne-Laure Paulet, secrétaire générale, avec notamment la participation de Stéphanie Fougou, Directeur juridique et Secrétaire générale du Club Méditerranée. (*voir JEM n°15, page 72*)
- Création de l'Association Toulouse Cité Européenne du Droit qui réunit tous les professionnels du droit, dont les juristes d'entreprise via l'AFJE, que compte la ville rose dans le but de rendre l'application du droit en Europe plus efficace et pour créer un réseau de cités européennes du droit. (*voir le JEM n°15, page 65*)
- 13 ateliers avec une douzaine de cabinets d'avocats et de conseils sur des thématiques juridiques et connexes impactant l'entreprise afin de donner des réponses aux questions et problèmes que les juristes se posent.
- La journée des régions, où les actions des 14 délégations régionales et des 5 antennes départementales ont été mises à l'honneur.
- La soirée des commissions qui a rassemblé les présidents de commission pour valoriser leur travail, faire évoluer les objectifs et définir les bonnes pratiques
- Les actions des Partenariats (*supra page 14 & 15*)

### Mieux se faire connaître :

Le rôle et le positionnement du juriste d'entreprise ont considérablement évolué.

Aujourd'hui, le champ d'intervention de ce professionnel du droit s'est considérablement élargi : il est au cœur des opérations et participe pleinement aux prises de décision de l'entreprise. Le juriste d'entreprise gère les risques de l'entreprise et génère dès lors une véritable valeur ajoutée. Il est à même de répondre rapidement et de façon pertinente aux questions les plus variées et d'imaginer les solutions que sa connaissance approfondie de l'entreprise et du droit lui permet de mieux appréhender.

Le besoin de consensus juridique dans la régulation de la vie économique ne cesse de se développer et avec lui le rôle du juriste d'entreprise évolue et s'impose de plus en plus. Face à la pression de normes de plus en plus complexes, ou de leur propre initiative face aux défis de la vie des affaires, les





entreprises mettent en place des règles de gouvernance et d'éthique, elles s'engagent sur des objectifs de développement durable.

Le juriste d'entreprise est là pour identifier et gérer les risques liés au droit et à l'éthique, il négocie les contrats de l'entreprise, sans entraver la marche de celle-ci et en faisant preuve de créativité.

Il s'agit d'un professionnel respecté et écouté au sein de son entreprise. Il est devenu indispensable au développement stratégique de l'entreprise pour laquelle il travaille. À ce titre, il doit en partager les valeurs, les objectifs et avoir une compréhension fine des métiers et des marchés. Dévoué à l'entreprise qu'il conseille, il n'en conserve pas moins son indépendance d'esprit sur les moyens qu'il préconise pour atteindre les objectifs de l'entreprise.

### **Mieux se faire reconnaître :**

La reconnaissance du statut de juriste d'entreprise, bénéficiant notamment du secret professionnel, ainsi que le respect des principes d'équité et d'égalité avec les autres professions du droit, est un enjeu essentiel pour lequel l'AFJE œuvre depuis sa création.

Suite à la parution du rapport Darrois, qui préconisait la création de ce statut, de riches débats ont eu lieu avec les autres professions du droit et les pouvoirs publics. Ils se sont poursuivis à l'occasion de la remise du rapport Prada qui, tout en s'inscrivant dans la continuité, allait plus loin en insistant sur la nécessité d'accorder aux juristes internes la confidentialité des consultations émises au bénéfice des entreprises qui les emploient, pour les placer à égalité d'armes avec leurs principaux concurrents étrangers.

Un projet de loi devait être présenté par la Chancellerie. Mais la période électorale et l'alternance politique ont ralenti les travaux. C'est désormais au nouveau gouvernement et à la nouvelle garde des Sceaux de reprendre le dossier.

L'AFJE poursuit donc son action vis-à-vis des pouvoirs publics pour atteindre ses objectifs.



## La Cartographie des Directions Juridiques

Pour la troisième année consécutive, l'AFJE a activement contribué à la réalisation de l'étude menée par le cabinet Lexqi Conseil sur la profession de directeur juridique. Les différents partenariats avec l'AJAR, l'ANJB et le Cercle Montesquieu ont permis de réaliser cette cartographie en donnant la parole à plus de deux cents directeurs juridiques. Leur forte participation souligne le dynamisme des associations professionnelles.

Véritable outil de management des départements juridiques, la troisième Cartographie des Directions juridiques, permet d'avoir **une vue globale de la profession sur le marché du droit et de ses évolutions**. Présentées dans les bureaux du cabinet Baker & McKenzie le 22 novembre, les conclusions mettent l'accent sur trois points :

- **L'autonomisation et l'élargissement des responsabilités** du directeur juridique confirmés **Son positionnement au plus haut niveau de l'entreprise est une tendance qui s'affirme :**

54 % des directions juridiques sont rattachées à la direction générale ou à la présidence de l'entreprise.

Son périmètre fonctionnel reste stable et dépasse le seul cadre juridique :

- 68% prennent en charge la conformité
- 63% prennent en charge les risques et les assurances
- 57% prennent en charge le secrétariat du Conseil

60 % des directeurs juridiques font partie du comité exécutif ou de management de leur entreprise.

Dans plus de 65 % des entreprises interrogées, le directeur juridique est seul à choisir les conseils extérieurs.

- **Le renforcement des équipes en interne**

Malgré la crise (ou à cause d'elle ?), les directions juridiques se sont étoffées cette année : 38% ont augmenté leur taille en 2012.

Les effectifs des directions juridiques sont en augmentation en raison de l'internalisation croissante. Les **pratiques les plus internalisées** sont : les questions de **conformité** et d'**éthique**, le **droit des sociétés**, les **contrats de distribution**, l'**immobilier** et la **propriété intellectuelle**.

13% des entreprises sondées ont des « contracts managers », majoritairement rattachés aux directions opérationnelles.

Les directions juridiques réunissent ¾ de juristes et ¼ de supports.

56% des directions juridiques ont dans leurs effectifs des juristes ayant le CAPA, des avocats donc...



- **L'évolution** des relations entretenues avec les cabinets d'avocats

Le rapport entre le budget juridique interne et celui consacré aux prestations externes est passé de 50/50 en 2010 à 63/37 en 2011.

Les domaines les plus externalisés par les directions juridiques sont : les contentieux, les fusions-acquisitions et le droit de la concurrence.

Les raisons d'externaliser sont : le manque de ressources internes, le manque de compétence en interne et le « sujet très sensible qui nécessite une seconde opinion ».

Le choix du conseil extérieur repose principalement sur la qualité du service proposé et la faculté du cabinet à donner une réponse pratique et rapide au problème juridique rencontré.



## **Juriste d'Entreprise Magazine**

Trimestriel

**Diffusion : 5 000 exemplaires**

C'est un magazine en prise directe avec le métier de juriste d'entreprise, conçu et réalisé par l'AFJE.

Déjà quatre ans que l'AFJE informe ses lecteurs sur les dernières tendances de la profession et de son environnement. Les sujets abordés sont aussi riches que variés : projets de réforme impactant la profession, analyses des dernières évolutions législatives et jurisprudentielles, enquêtes sur la profession (Cartographie, les carrières, les salaires...). On y trouve aussi des données, l'annonce d'événements et les comptes rendus des événements nationaux et régionaux organisés par l'AFJE. JEM informe également les juristes d'entreprise sur l'actualité de leur organisation professionnelle.

Les prochains grands dossiers de Juriste d'Entreprise Magazine 2013 :

N° 16 – janvier 2013 - Retour sur l'AG 2012 / La Cour de Justice Européenne

N° 17 – avril 2013 - Le secteur du luxe

N° 18 – juillet 2013 – L'orientation de Carrières / La Bioéthique

N° 19 – novembre 2013 – Le secteur de la finance et de la banque

Les précédents dossiers de Juriste d'Entreprise Magazine :

N° 15 – novembre 12 – Knowledge Management

N° 14 – juillet 12 – La RSE, de nouveaux défis pour les juristes

N° 13 – avril 12 – Le juriste à l'heure de la mondialisation

N° 12 – janvier 12 – L'AFJE célèbre sa 42<sup>ème</sup> Assemblée générale

N° 11 – novembre 11 - Le juriste d'entreprise face aux contentieux

N° 10 – juillet 11 - Juriste d'entreprise : quelle formation continue ?

N° 09 – avril 11 – Protection des données personnelles

N° 08 – janvier 11 – Programmes de compliance : un must pour les entreprises !

N° 07 – octobre 10 – Baromètre AFJE : 15780 Juristes d'entreprise en France

N° 06 – juin 10 – Fusions-acquisitions

N° 05 – avril 10 – L'Assemblée générale 2009 : l'AFJE fête ses 40 ans avec éclat au quai Branly !

N° 04 – décembre 09 – La position de l'AFJE sur le rapport Darrois

N° 03 – juillet 09 – Le droit social en période de crise

N° 02 – mars 09 – L'Assemblée générale : Bilan 2008

N° 01 – décembre 08 – Le projet de rapprochement avocats – juristes d'entreprise



**Vos notes**



**Vos notes**